

# Conjoncturaris

Notes de conjoncture géopolitique et de prospective

## CIBLE

Réforme, stabilité et équilibre.....3

## FOCUS

Cameroun, le retour?.....6

Insécurité énergétique.....6

## LIGNES D'HORIZON

Quelle attitude pour le Cameroun au  
Conseil de sécurité ?.....7

## REGARDS

La gestion des réfugiés.....8

Le harcèlement fiscal.....8



## CONTEXTE

### Heurs et malheurs de la réforme au Cameroun

Les réformes sont une préoccupation constante de l'agenda politique dans tout Etat soucieux de s'adapter aux évolutions de son environnement. Au Cameroun cependant, la réforme est une thématique très particulière par les ambiguïtés qu'elle recèle.

Ce pays réputé conservateur est loin d'afficher le degré zéro sur son compteur de réformes. Alors que certains pensent que la « *passivité relative du peuple camerounais* » est favorable à la conduite des réformes, **mêmes les plus osées et les plus abruptes**, la pratique montre plutôt une attitude prudente, voire frileuse sur certains thèmes de réforme. Les réformes au Cameroun ne se sont jamais faites **dans un train d'enfer, mais toujours à dose homéopathique** et par saupoudrage. **D'où l'interrogation sur l'effectivité de la volonté politique qui devait les sous-tendre.**

La décennie écoulée aura été particulièrement riche en réformes, dont certaines sont passées souvent inaperçues ou ont laissé un goût

d'inachevé. La réforme des réformes, véritable aggiornamento porteur d'un nouvel ordre politique, fut certainement celle de la **constitution en 1996**. Sept ans après le bilan est maigre, **l'ordre politique ancien s'est bien maintenu**. La **décentralisation** ou **régionalisation**, par exemple, est devenue une vraie arlésienne. La **réforme universitaire a dix ans**, et on se demande pourtant si elle n'était que quantitative (passage d'une à six universités). Quel en est le bilan qualitatif ? Qu'est devenue la **réforme de l'éducation nationale** dont un des thèmes était la suppression du probatoire ? Où en est-on avec la réforme de la **carte nationale d'identité** menée à grand renfort de frais et de publicité ? Quid de la **réforme de la fonction publique** qui devait, entre autres choses, instaurer la notion de poste de travail présentée comme plus moderne ? La **réforme fiscale** est-elle aussi réussie que le laissent croire ses promoteurs ? La **restructuration du secteur bancaire** a-t-elle permis de créer un système financier au service de l'économie nationale ?

**A l'heure du bilan le tableau des réformes au Cameroun présente un**

**contraste saisissant. Schématiquement, les réformes qu'on pourrait qualifier d'économiques semblent afficher les résultats les plus éloquentes. On peut y voir la main de ces bonnes fées que sont les partenaires de la communauté financière internationale.**

Les réformes à forte charge politique **semblent piétiner. Lors même qu'elles sont menées à terme, elles ressemblent à des réformettes faites dans un souci unique d'affichage. Elles sont perçues par certains comme une boîte de Pandore, à n'ouvrir sous aucun prétexte.**

L'inscription de l'impératif de la modernisation dans l'agenda politique est certainement porteuse de nouvelles réformes qui enrichiront celle déjà en chantier. Cependant, **l'efficacité et l'effectivité des réformes futures**, au demeurant très nombreuses et urgentes, **résident certainement dans l'alliage**, certes compliqué et rarement opéré au Cameroun, **entre le besoin de réformer et la volonté politique endogène de le faire.** ■

## Novembre, Décembre, Janvier 2003

### POLITIQUE ET DIPLOMATIE

#### 05 Nov 2002 : Afrique - France

Au palais des Congrès à Yaoundé tenue de la conférence ministérielle de suivi du XXIème sommet France-Afrique, présidée par M. Pierre André WILTZER, ministre français délégué à la coopération et à la francophonie.

#### 06 Nov 2002 : Anniversaire

Commémoration du 20<sup>ème</sup> anniversaire de l'accession à la magistrature suprême du président BIYA.

#### 15 Nov 2002 : Cameroun - Nigeria (1)

Sur invitation du Secrétaire Général de l'ONU, les présidents BIYA et OBASANJO se rencontrent à Genève en Suisse, dans le cadre du suivi de l'arrêt de la CIJ à propos du différend frontalier entre le Cameroun et le Nigeria.

#### 27 Nov 2002 : Assemblée Nationale (1)

Adoption en séance plénière de la loi portant révision du règlement intérieur de l'Assemblée Nationale. Ce texte arrive l'année législative à l'exercice budgétaire.

#### 1<sup>er</sup> Déc 2002 : Cameroun- Nigeria (2)

Premiers travaux de la commission mixte bilatérale entre le Cameroun et le Nigeria ont été organisés à Yaoundé, sous la présidence de M. Ahmadou Ould-Abdallah, représentant spécial du SG de l'ONU.

#### 09 Déc 2002 : Cameroun - Union de la Presse Francophone

Le Ministre de la Communication, Jacques FAME NDONGO reçoit M. Hervé BOURGES, président de l'Union de la presse francophone. Au menu de leur entretien, le projet de l'organisation à Yaoundé du salon international de la communication.

#### 11 Déc 2002 : MINAT

Le Ministre d'Etat chargé de l'Administration Territoriale et de la Décentralisation MARAFA HAMI-DOU YAYA a présidé à Yaoundé la réunion des gouverneurs des dix provinces dont l'ordre du jour portait

sur les problèmes de sécurité à la veille des fêtes de fin d'année.

#### 12-14 Déc 2002 : Assemblée nationale (2)

L'hémicycle de Ngoa-Ekelle a abrité les travaux de l'Assemblée parlementaire de la francophonie dont le thème était « *Le mandat parlementaire* ».

#### 30 Déc 2002 : Loi de finances/code gazier

Promulgation de la loi de finances 2003 et de la loi portant code gazier par le chef de l'Etat.

#### 06 Jan 2003 : HCR

Cérémonie officielle de la réouverture du bureau du HCR à Yaoundé.

#### 15 Jan 2003 : Assemblée nationale (3)

8<sup>ème</sup> réunion du comité exécutif de l'union parlementaire des Etats membres de l'Organisation de la Conférence Islamique (OCI), sous la présidence de Cavaye YEGUIE DJIBRIL, président.

#### 19 Jan 2003 : Cameroun-Guinée équatoriale

Le président BIYA prend part à la cérémonie d'investiture du Président OBIANG NGUEMA,

#### 22 Jan 2003 : CEMAC

Le Président BIYA rejoint ses homologues de la CEMAC à Libreville à l'occasion de la 4<sup>ème</sup> conférence des chefs d'Etat de la CEMAC, consacrée à la crise politique en RCA, à la situation économique et monétaire de la sous-région, à la création d'une compagnie aérienne de transport communautaire.

#### 25 - 26 Jan 2003 : Crise ivoirienne

Le Chef de l'Etat camerounais est invité au

sommet des chefs d'Etat africains réunis autour du Président Jacques CHIRAC afin de trouver une issue à la crise ivoirienne persistante.

### ECONOMIE, FINANCES ET SOCIAL

#### 11 - 25 Nov 2002 : Cameroun/FMI

Séjour d'une délégation du FMI au Cameroun, dirigée par Edouard MACIEJEWSKI. La principale conclusion est que le point d'achèvement ne pourra plus être atteint en septembre 2003.

#### 14 Nov 2002 : Cameroun - BADEA

Par l'ordonnance n° 2002/290 du 14 Novembre 2002, le président de la République ratifie l'accord de prêt d'un montant de 14 millions de \$ US conclu le 26 juillet 02 entre le Cameroun et la Banque Arabe pour le Développement Economique en Afrique, en vue du financement du projet routier Ayo-Bonis.

#### 15 - 16 Nov 2002 : Synergies Africaines

Première conférence à Yaoundé de l'association Synergies Africaines contre le VIH/sida et les souffrances, présidée par Chantal BIYA, avec la participation des premières dames d'Afrique et du professeur Luc MONTAGNIER et de Max GALLO.

#### 20 Nov 2002 : Création d'entreprises

13<sup>ème</sup> journée d'industrialisation de l'Afrique ; l'ambition du Cameroun est de favoriser la création de près de 20 000 nouvelles PME/PMI dans les cinq prochaines années.

#### 22 Nov 2002 : Affaire ENGO

Pierre Désiré ENGO, ex Directeur général de la CNPS est condamné par le tribunal de grande instance du Mfoundi à 10 ans d'emprisonnement ferme pour complicité de détournement de deniers publics.

#### 26 - 29 Nov 2002 : Médicaments

Yaoundé abrite les travaux du troisième forum pharmaceutique international.

#### 30 Nov- 08 Déc 2002 : Salon international de l'entreprise

Organisation au Palais des Congrès à Yaoundé du 1<sup>er</sup> salon international de l'entreprise baptisé Promote 2002.

#### 1<sup>er</sup> Déc 2002 : Journée de lutte contre le sida

Célébration de la journée internationale de lutte contre le sida sur le thème de combattre l'exclusion et la discrimination sociale des personnes séropositives.

#### 02 Déc 2002 : Pétrole

La société pétrolière anglo-australienne FUSION OIL & GAS, seule société ayant acquis, le droit d'exploitation pétrolière dans les eaux profondes du Bassin Douala/Kribi Campo, est venue présenter à la SNH la société américaine AMERADA-HESS comme associée.

#### 09 Déc 2002 : Programme du gouvernement

Présentation du programme économique, financier, social et culturel du gouvernement pour l'année 2003 par le Premier Ministre, Chef du gouvernement Peter MAFANY MUSONGE devant les membres du parlement camerounais.

#### 12 - 14 Déc 2002 : Notaires

Organisation du 14<sup>ème</sup> congrès des notaires d'Afrique à Yaoundé.

#### 31 Déc 2002 : Incendie à la SONARA

Une des unités de production de la SONARA a pris feu, suite à une défaillance mécanique au niveau d'un des fours de la société.

#### 09 Jan 2003 : CEMAC

9<sup>ème</sup> Conseil des ministres de la CEMAC, tenu à Bangui en RCA.

#### 18 Jan 2003 : Transports

Le gouvernement alloue 10,3 milliards de Fcfa pour l'entretien des routes de l'Extrême-Nord en 2003.

#### 26 Jan 2003 : Accident de circulation

Collision mortelle de deux autobus de transport en commun près de Pouma, sur l'axe Yaoundé-Douala.

#### 30 Jan 2003 : Coopération France - Cameroun (1)

Signature de 4 conventions d'un montant de 3,9 milliards de Fcfa, pour 4 projets concernant la santé, la promotion de la jeunesse et de la vie associative, la prévention des risques naturels et l'appui au développement urbain Yaoundé et Douala.

#### 31 Jan 2003 : Coopération France - Cameroun (2)

Inauguration par le Premier Ministre de deux tronçons, financés par l'AFD pour 32 milliards de Fcfa, sur l'axe Yaoundé-Ambam-Nsimalen-Mbalmayo et Ebolowa-Ambam.

### CULTURE, TOURISME ET SPORTS

#### 23 Nov - 1<sup>er</sup> Déc 2002 : Ngondo - Douala

Festivités du Ngondo à Douala.

#### 09 Déc 2002 : Carte de presse

Les modalités, l'organisation et le fonctionnement de la commission de délivrance de la carte de presse sont définis par le décret N° 2002/2170/PM du 09 Décembre 2002 et l'arrêté N° 107/PM du 09 Décembre 2002 du Premier Ministre.

#### 12 Déc 2002 : Nguon - Fouban

Début des manifestations du Nguon à Fouban qui coïncide avec le 10<sup>ème</sup> anniversaire du règne du Sultan MBOMBO NJOYA.

#### 15 Déc 2002 : Coupe du Cameroun - Football

Finale de la Coupe du Cameroun de Football, présidée par le Chef de l'Etat.

#### 17 - 20 Déc 2002 : Fenac - Bafoussam

Organisation à Bafoussam du 6<sup>ème</sup> festival national des arts et de la culture (FENAC), avec pour thème « *Culture et lutte contre la pauvreté* ».

### ZOOM

#### Côtés

12 Nov 2002 : Désignation de Mgr AKONGA, vicaire général de l'Archidiocèse de Yaoundé comme administrateur provisoire de ce dernier.

14 Novembre 2002 : M. Jean Simplicien NDJEMBA ENDEZOU MOU est nommé Ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire du Cameroun en Suisse.

13 Décembre 2002 : M. NGWANMESIA Georges, magistrat hors hiérarchie est nommé Secrétaire Général au Ministère de la Justice.

#### Disparitions

11 Nov 2002 : Mgr André WOUKING, archevêque de l'archidiocèse de Yaoundé.

21 Nov 2002 : M. SADOU DAOUDOU, ancien ministre d'Etat, ancien vice-président du comité central du RDPC.

02 Déc 2002 : Sa majesté OUSMANOU MBONDO, Lamido de Meiganga.

08 Jan 2003 : M. Théodore MAYI MATIP, ancien vice-président de l'Assemblée Nationale.

21 Jan 2003 : M. Philippe MATAGA, ancien ministre des Relations Extérieures, ancien S.G à la présidence de la République, Ministre plénipotentiaire, Ambassadeur du Cameroun au Vatican.

28 Jan 2003 : Général de Brigade ABDOULAYE OUSMANOU GAROUA, Inspecteur des armées. ■

## Lecture politique des réformes au Cameroun : une politique à pas comptés

**E**skisser une lecture politique des réformes au Cameroun nous conduit à mettre en évidence deux aspects clés :

### Le pouvoir comme enjeu de fond

**Semi-présidentialiste** par nature, le système politique camerounais ne permet le **rayonnement** que **d'une seule position**. Le chef est le seul à dispenser les grâces et les disgrâces. Il est le **seul à décider de l'opportunité et de la régularité de toute initiative majeure, surtout quand il s'agit des réformes** : mise en place de nouvelles institutions créées par la constitution du 18 janvier 1996, remaniements ministériels par surprise (William A. ETEKI MBOUMOUA, Georges NGANGO), propension à limoger les hauts responsables lorsqu'ils sont en mission hors du pays (Florent ETOGA Eily à la CRTV, Simon NGAN YONN à la SNI, Edouard AKAME MFOUMOU au MINEFI). Le président de la République étant celui qui incarne l'Etat et l'unité du peuple camerounais, il a une ascendance sur le système institutionnel. Il a de nombreux instruments à sa disposition pour obtenir, par consentement volontaire ou forcé, l'allégeance des Camerounais : contrôle supérieur de l'Etat, conseil de discipline budgétaire et comptable (Titus EDZOA, Pierre Désiré ENGO, MOUCHIPOU Seïdou), pouvoir réglementaire.

A cet égard, l'architecture juridique et institutionnel du Cameroun fait du **Président de la République le maître absolu de l'agenda, du cadre, de la portée, du rythme et du choix des acteurs des réformes éventuelles** (problème récurrent du calendrier électoral, organisation ou non d'une conférence nationale souveraine, création ou non d'une commission électorale nationale autonome/indépendante...). D'où, par exemple, ce souci permanent du régime de Yaoundé de revendiquer la paternité du processus de démocratisation du Cameroun, en réaffirmant

qu'il n'est pas une conséquence des vents d'Est, mais bien la résultante d'une dynamique interne impulsée le 06 novembre 1982.

### La paix, la stabilité, la prospérité et le développement par la gestion des équilibres socio-politiques

Le Cameroun est une mosaïque. La volonté est de transformer cette diversité en richesse et force, en veillant à l'harmonisation de l'ensemble. Aussi, **l'opportunité des réformes** (initier, accélérer, arrêter...) est souvent **appréciée à l'aune des enjeux et des conjonctures socio-politiques**. Le souci permanent de gestion des équilibres socio-politiques induit, finalement, qu'**au Cameroun la politique vient avant tout, elle est dans tout et tout est politique, et même la politique économique**.

Les équilibres à surveiller peuvent être, à titre illustratif :

- **ethnique** : gestion des nominations et passages des hauts grades dans certains corps de l'administration, arrestations dans le cadre de l' « *opération mains propres* » ;
- **religieux** : gestion des fériés au coût économique pourtant important ;
- **prestige et rayonnement du Cameroun** : privatisation de la Camair ;
- **pressions de la communauté internationale** : récupération et digestion des conditionnalités, des discours sur la bonne gouvernance politique et économique, nécessité d'une inculpation judiciaire de certains membres du commandement opérationnel après les vagues suscitées par l'affaire des 9 disparus de Bépannda ;
- **économique** : répartition des marchés publics et entretien des clientèles. S'agissant particulièrement des privatisations, il est question de tenir compte de la vocation politique et sociale des entreprises publiques (emplois, désenclavement, infrastructures scolaires, portée stratégique,

etc.). D'où, les fortes réticences à privatiser certaines entreprises (CDC, CAMTEL, SODECOTON, SNEC...), le souci de prendre en compte les réactions des populations directement concernées (cas des Bakweri pour la CDC), la prudence de diversifier les origines des repreneurs (Français, Américains, Sud-africains, Camerounais) ou de décourager certains soumissionnaires (TELECEL, le consortium égypto-rwando-congolais convoitant CAMTEL).

- **Politique** : prise en compte de l'hostilité des intérêts conservateurs à la suite de *l'opération mains propres* ; signature et promulgation rapide des 21 décrets modernisant l'Armée après l'incendie de la poudrière du quartier général ; tolérance tacite du phénomène de la corruption au sein de l'administration consécutif à la chute drastique du pouvoir d'achat des Camerounais (double baisse des salaires en 1993, non paiement de deux mois de salaires en 1993, dévaluation du franc CFA en 1994, inflation, etc.) à défaut d'offrir une alternative pertinente à l'instinct de survie des populations (une attitude rigide sur ce plan est susceptible de conduire à une instabilité socio-politique ou socio-économique).

**L'inconvénient majeur du « tout politique » est qu'il retarde, ralentit ou noie des éventuelles réformes (problème de rythme et d'efficacité). Mais, son principal avantage est qu'il permet de prévenir les situations diverses de discrimination, et de garantir la paix et la stabilité, préalables incontournables à la prospérité et au développement.** En définitive, pour le système politique camerounais, le leitmotiv semble être : **Oui aux réformes, mais pas à n'importe quel prix ■**

Chantiers

## Les chantiers de la réforme au Cameroun

**L**e Cameroun est une vaste friche de réformes et les réformes ressemblent le plus souvent aux 12 travaux d'Hercule. Au-delà du thème présidentiel récurrent sur la modernisation de la vie publique et des institutions, il existe un ensemble de réformes qui sont aujourd'hui devenues inéluctables.

La constitution du 18 janvier 1996 est à cet égard un terreau très fertile pour les réformateurs. **La décentralisation** annoncée est certainement la plus importante de ces réformes. La **mise en place du Sénat et du Conseil constitutionnel** représente un axe majeur de transformation institutionnelle. Au niveau de la gestion publique, la mise en œuvre de **l'article 66** (sur la déclaration des biens) de la **Constitution** est porteuse de beaucoup d'espoirs. On peut y rajouter la mise sur pied de la nouvelle chambre de la Cour Suprême, **la Chambre des comptes**.

Les réformes attendues sont connues, **l'inconnue demeure le timing de leur application**. De toute évidence, **les prochains mois verront un ou plusieurs chantiers aboutir, au moins du point de vue des textes de loi** qui en constituent la charpente. **La régionalisation, la création du**

**Conseil constitutionnel et de la Chambre des comptes sont des priorités de l'agenda du gouvernement et de ses partenaires de la communauté financière internationale.**

D'autres réformes sont aussi perçues comme urgentes par le corps social. Les milieux d'affaires attendent beaucoup de la **modernisation du**

**système juridique et judiciaire.** Les **femmes** attendent le **code de la famille** qui leur octroiera des droits supplémentaires ; l'élite traditionnelle une avancée dans le texte qui viendra changer la **chefferie** en terme de consolidation et de modernisation ; l'administration, le **régime financier de l'Etat** qui devra être un outil de performance. ■

### HISTOIRE RECENTE DES REFORMES MAJEURES UNE DECENNIE DE REFORMES

1990	Réforme de la législation sur les partis politiques ; Réforme de la liberté d'association ; Réforme de la liberté de communication
1992	Réforme de la législation du travail
1993	Réforme de l'enseignement supérieur
1994	Réforme du régime des forêts
1996	Réforme constitutionnelle
1994-1996	Réforme fiscal-douanière
1999	Réforme des ONG
2000-2002	Réforme des marchés publics
2001	Réforme des forces armées Réforme de la police
2002	Charte des investissements

CIBLE

COTE D'ALERTE

Elections

## Quid du contrôle du financement des campagnes électorales ... ?

L'article 13, alinéa 1, de la loi n° 2000/015 du 19 décembre 2000 relative au financement des partis politiques et des campagnes électorales, institue une commission de contrôle habilitée à vérifier sur pièces que l'utilisation des fonds par les partis est conforme à l'objet visé par ladite loi.

Le décret d'application signé, conformément à l'alinéa 2 de l'article 13 susmentionné, prévoit que le secrétariat de la commission est assuré par le Contrôle Supérieur de l'Etat.

Rendu à 8 mois après les élections législatives et municipales du 30 juin 2002, qu'est devenue cette commission de contrôle ? ■

## La réforme fiscale : Quel bilan ? Pour quel avenir ?

### La fiscalité camerounaise est en pleine réforme.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 1994, l'environnement économique a connu de grands bouleversements :

- Dévaluation du franc cfa
- Entrée en vigueur de la réforme fiscalo-douanière UDEAC
- Réforme de la direction des impôts et des douanes.

Ces réformes sont lancées dans un contexte de crise économique profonde. Le but en est de **moderniser la fiscalité camerounaise** en la rendant **attractive pour les investisseurs**. Il est aussi question **d'arrimer le Cameroun aux accords de Marrakech**, créant en 1994 l'OMC et d'asseoir la croissance économique face aux échecs répétés des P.A.S.

### Les réformes réalisées

En 1995, la célèbre « Commission Abah Abah » de réforme fiscale a défini à **l'horizon 2005 le cadre général de modernisation de la fiscalité camerounaise**. L'on a été unanime pour adopter une thérapie de choc. En 1997, les restes à recouvrer avoisinaient 900 milliards de Fcfa.

Dans le cadre des réformes, les **impôts** ci-après ont été **supprimés** :

- **ICAI** (Impôt sur le chiffre d'affaires intérieur)
- **TIP** (Taxe intérieure à la production)
- **DTP** (Droit de timbre proportionnel.

Au niveau de la **douane**, les **taxes** ci-après seront **supprimées** :

- **droit de douane proprement dit**
- **droit d'entrée**
- **TCAI** (Taxe sur le chiffre d'affaires intérieur)
- **Taxe complémentaire**
- **Taxe additionnelle**
- **Taxe spécifique** ou de péréquation.

Le **système était lourd** par la multiplicité des taxes et **peu rentable** en termes de recettes fiscales.

### Les réformes en cours

Le 24 janvier 1994, l'ordonnance n°94/001 rendait exécutoire à compter du 1<sup>er</sup> janvier 1994 la TCA (Taxe sur le chiffre d'affaires, le tarif extérieur commun, le tarif préférentiel

généralisé, le droit d'accises. Plus tard, la **TVA remplace la TCA** pour une efficacité économique plus grande. De nouveaux régimes d'imposition sont créés. La **pratique des retenues à la source** est validée comme mode de paiement contemporain de l'impôt. La douane n'est pas en reste. Les **taux de douane sont limités au nombre de 4** avec un **maximum de 30%**, de même que les produits sont divisés en 4 catégories.

La **création des recettes des impôts** est l'une des réformes permettant d'élargir les missions de la direction des impôts. La direction des impôts est chargée d'assurer l'émission et le recouvrement des impôts et taxes. De nouveaux centres des impôts contribuent à renforcer la présence l'administration. La **simplification des formulaires de déclarations et des procédures**, l'informatisation des services, la création du **Guichet unique des opérations du Commerce extérieur**, l'appui de la **SGS** (Société Générale de Surveillance) à la sécurisation des recettes douanières sont autant de mesures dont le processus est lancé.

Les résultats de la réforme sont probants. De 1996/1997 à 2000/2001 les recettes fiscales sont passées de 564,4 milliards à 934 milliards de CFA (cf. tableau annexe). Les recettes fiscales sont désormais un détermi-

nant essentiel de la politique budgétaire de l'Etat en lieu et place des recettes pétrolières.

**La pression fiscale demeure faible.** Elle est de **15,9% du PIB**. Le FMI souhaite son augmentation à un taux de **20% du PIB à l'horizon 2005**.

### Les réformes à venir

Les **prochains chantiers** des réformes toucheront **l'application de l'impôt général sur le revenu** qui remplace la surtaxe progressive, la **fiscalité immobilière** par l'introduction d'un nouvel impôt foncier plus pourvoyeur de recettes, l'application de la **valeur transactionnelle en douane**, l'érection des **régies financières en direction générale**, la réforme du **système de recouvrement des cotisations sociales**, l'amélioration du statut des personnels des régies financières (profil de carrière, prime, salaire, gratifications diverses).

L'avenir semble prometteur et il repose sur la simplification des procédures, la rationalisation et l'efficacité dans le recouvrement, dimension essentielle d'une réforme fiscale appropriée. ■

CIBLE

Evolution des recettes budgétaires de l'Etat (en milliards de Fcfa)

	2001/ 2002	2000/ 2001	1999/ 2000	1998/ 1999	1997/ 1998
Recettes totales & dons	-	1328,1	1243	860,2	848,8
<b>I-1 Recettes pétrolières</b>	-	<b>438,2</b>	<b>325,0</b>	<b>133,4</b>	<b>204,4</b>
Dont Redevance SNH	-	364,6	305,8	112,8	165,8
Impôts/stés pétrolières	50,0	73,6	19,2	20,8	38,6
<b>I-2 Recettes non pétrolières</b>	<b>107,0</b>	<b>864,4</b>	<b>918</b>	<b>726,6</b>	<b>644,4</b>
<b>I-2-1 Recettes fiscales</b>	934	800,6	701,4	644,8	564,4
<i>I-2-1-1 Recettes impôts &amp; taxes</i>	635	533,4	458,2	406,8	317,6
<i>I-2.1-2 Recettes des douanes</i>	267,2	243,2	238,0	246,8	201,8

Source : Minefi

INDICATEURS

## Diplomatie : Cameroun, le retour ?

Malabo...Libreville...Paris, en l'espace de deux semaines ! Qu'est ce qui fait courir subitement le couple présidentiel camerounais ? Assisterait-on, enfin, à un **retour véritable d'une diplomatie camerounaise de présence et de participation effectives ?**

**Une embellie diplomatique ?**

Jusqu'à une date récente, on justifiait la **passivité de la diplomatie camerounaise** par un climat politique interne tendu, une situation économique très difficile, la nécessité de se concentrer sur l'affaire Bakassi et le problème de l'insécurité urbaine et rurale. Le souci majeur étant d'éviter la dispersion des énergies et des « *maigres* » ressources.

**Un contexte favorable**

Cependant, **depuis 1997, les données semblent changer progressivement** et favorablement pour le président BIYA.

**Sur le plan interne**, la démocratie camerounaise s'est « *apaisée* », la croissance économique est de retour et se consolide, avec un espoir d'atteindre le point d'achèvement en début 2004.

**Sur le plan international**, la victoire judiciaire du Cameroun à la Haye a relâché la tension

avec le Nigeria, de même qu'elle a permis un réchauffement apparent avec la Guinée équatoriale. D'où de meilleures prédispositions à la coopération bilatérale et sous-régionale.

Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2002, le Cameroun est membre du conseil de sécurité de l'ONU. Ce qui en fait le **porte-parole des consensus** politiques et diplomatiques qui se nouent **au sein de la sous-région Afrique centrale**, pour les faire avaliser au niveau de l'organe chargé de la préservation de la paix et de la sécurité internationales. Le Cameroun représente également l'Afrique centrale dans diverses instances dirigeantes d'institutions multilatérales telles que le comité de pilotage du nouveau partenariat pour l'Afrique (NEPAD). Ce qui induit pour le Cameroun la **responsabilité de jouer un rôle de moteur et d'aiguillon** afin que la sous-région ne reste pas à la traîne.

**Pour un rayonnement diplomatique durable**

Par conséquent, le Cameroun, plus que par le passé, doit participer à la **promotion de l'intégration sous-régionale**, à la **maîtrise des foyers de tensions voisins** (RCA, Tchad, RDC) ; d'ailleurs potentiellement nuisibles pour sa propre sécurité et stabilité (problèmes des réfugiés, circulation des armes,

coupeurs de routes, trafics divers...). En outre, la **déstabilisation de la Côte d'Ivoire** fait du **Cameroun l'unique leader de la zone franc sur le plan économique**. Ne serait ce que par réalisme, le Cameroun a le **devoir de capitaliser ce contexte favorable** qui, à terme, devrait conduire à d'autres tournées diplomatiques en Afrique centrale (RCA, RDC, Tchad...).

Cependant, tout ce qui précède n'est relatif qu'au conjoncturel. Pour que ce qui semble être un come-back du Cameroun soit réel, efficace, efficient et durable, il est indispensable que le chef de l'Etat favorise une **relance de l'organe technique principal de la diplomatie camerounaise**, à savoir le MINREX. Ceci passe par la prise de décisions de fond relatives au **statut des diplomates**, au **redéploiement des effectifs**, à l'augmentation de la part du PIB destinée à la diplomatie (car il s'agit aussi d'un domaine de souveraineté similaire, par exemple, à la défense), etc. Au cas contraire, à brève échéance, les soudains et multiples voyages du président BIYA vont s'avérer n'avoir été que des initiatives spontanées, isolées, parfois spectaculaires, mais surtout sans suite parce que ne manifestant pas une politique internationale préalablement bien pensée et méticuleusement appliquée. ■

## Le Cameroun et le spectre de l'insécurité énergétique : étiologie, conséquences et perspectives

Le pays s'est montré distrait sur la **question énergétique** qui est au cœur d'enjeux **stratégiques, industriels et sociaux**. Résultat : impossible de répondre à une demande sans cesse croissante.

**Des pénuries énergétiques surprenantes**

Depuis deux ans, le **Cameroun** affronte une **série de pénuries** qui se sont accompagnées de spéculations diverses autour des prix. **Gaz domestique, pétrole, carburant rares**, et disponibles de manière intermittente. Délestages assurés et programmés. Et, au bout du compte, le sentiment général que **la crise de l'énergie électrique est de toutes, la plus sévère**. Elle s'étend à plusieurs villes du pays, **touche une bonne partie des ménages camerounais** (notamment ceux relevant du réseau interconnecté Sud), - avec une récente hausse du prix de consommation du Kwh- et ne va pas sans pénaliser les opérateurs économiques. Dès le début, **les milieux d'affaires se sont émus de cette crise**, allant jusqu'à envisager une réduction d'un point du taux de croissance. Les experts des institutions de Bretton Woods reconnaissent

eux-aussi que le **taux de croissance de 4,5 pour cent enregistré durant l'année 2002** était **partiellement dû à la crise énergétique**.

**Un manque de prévisions**

Etrange paradoxe : le Cameroun connaît des **déficits d'énergie électrique alors que le pays sur la scène africaine est considéré comme « privilégié en ressources énergétiques, si l'on met à part la République démocratique du Congo »**, selon le Mindic en décembre 2001. Le déficit d'offre énergétique que connaît le Cameroun, a été très rapidement attribué aux phénomènes climatiques qui ont des implications sur le fleuve Sanaga. Or, sur les trois **barrages** qui assurent la régulation des eaux de la Sanaga, **deux sont en deçà de leurs performances nominales** : la retenue de Mape sur le fleuve Mbam et celle de Bamendjin sur le fleuve Noun.

Mais les spécialistes avancent -bien avant même que le président de la République- aussi l'hypothèse « **des lacunes de prospective** », notamment la « *non prise en compte des conclusions du Plan Énergétique National (PEN) réalisé en fin*

*de décennie 80 d'une part, et, un frein à l'investissement de maintenance, de renouvellement et d'extension des équipements de production, résultante des politiques de restriction budgétaire liées au Programme d'Ajustement Structurel (PAS) conclu avec la Banque Mondiale et le Fonds Monétaire International (FMI) d'autre part* », selon le Mindic. De ce point de vue, la **privatisation de la Société nationale d'électricité du Cameroun (Sonel)** a été critiquée par certains observateurs : non seulement **l'annonce de l'opération a mis fin aux investissements**, mais aussi elle « *manquait de soubassement en terme de politique économique en général et de stratégie d'approvisionnement du secteur industriel en particulier* », reconnaissait le Mindic.

**Pour une exploitation optimale**

D'une manière générale, le **Cameroun n'a pas exploité de manière optimale son potentiel énergétique** en matière de production d'électricité. Selon des estimations fiables fin 2001, l'énergie annuelle susceptible d'être produite est ...

## Le conseil de sécurité et la crise irakienne : quelle attitude pour le Cameroun ?

**L**a querelle transatlantique sur l'Irak fait du **Cameroun**, membre non-permanent du Conseil de Sécurité, un **pays courtisé par les Etats-Unis et la France**.

### Un style diplomatique différent

Tout part d'une différence de style diplomatique. L'approche américaine est conforme au **pragmatisme anglo-saxon** ; seul importe le résultat que l'on veut atteindre. Quant à l'approche française, elle est déterminée par des **principes hérités des Lumières**.

On note, ensuite, l'obsession permanente des dirigeants français d'**endiguer l'hégémonie des anglo-saxons** (culture, sciences, technologies, diplomatie, etc.). De plus, Paris est actuellement gouverné par une équipe qui se réclame du **gaullisme**, doctrine d'autorité, d'indépendance et de rassemblement issue de la pensée, des écrits, des discours, et de l'action du Général de Gaulle et qui se traduit par une quête permanente et tous azimuts de la grandeur de la France. Cependant, par-dessus tout, les **Etats-Unis et la France sont des alliés soudés** par l'histoire et leur civilisation commune: leurs relations peuvent se distendre, mais il n'y a jamais rupture ; les **querelles** portent souvent sur les **moyens** mais jamais sur les fins, et finalement elles **aboutissent** toujours à **des compromis**. Fait éloquent et peu remarqué à ce sujet, en ces temps de haute tension entre Paris et Washington, **américains et britanniques** ont publiquement **accordé leur soutien à la gestion française de la crise ivoirienne**.

### Les leçons de l'histoire

Sur la base de ce qui précède, l'histoire nous enseigne que la **France** commence toujours par adopter une **position**

**spectaculièrement « hostile » aux thèses américaines**, le temps de **négoier une contrepartie** au mieux de ses intérêts et de **capitaliser sa rébellion** sur le plan médiatique et symbolique : crise des missiles de Cuba en 1962, retrait de l'OTAN (1966-1995), admission de la Grande-Bretagne au sein de la Communauté Economique Européenne, débat sur l'exception culturelle dans le cadre de l'Uruguay Round (1993), élection du secrétaire général de l'ONU en 1996 (Boutros Ghali –Kofi Annan), etc. Puis, elle **fini**t toujours **par rentrer dans le rang**. Malheur à ceux qui l'ont suivie servilement.

### La diplomatie camerounaise : une tradition de prudence

Sans le clamer, depuis son indépendance, le **Cameroun pratique une politique qui s'inspire également du gaullisme**. Aussi, son style diplomatique se singularise par une **grande prudence** qui reflète le souci permanent de Yaoundé de veiller sur ses équilibres socio-politiques internes (linguistiques, religieux, ethniques...) et le respect de ses engagements internationaux.

Ainsi, toute initiative diplomatique du **Cameroun évalue** souvent, au mieux de ses intérêts, et par anticipation, **les réactions éventuelles de ses partenaires stratégiques** suivants : France, Etats-Unis, Israël, Chine, Japon, ses 5 voisins, Union Africaine, institutions de Bretton Woods, Union Européenne, monde islamique. Chaque fois que ses intérêts le justifient, le Cameroun s'est souvent **refusé à agir par suivisme** : guerre du Biafra (1967-1970), manœuvres françaises de déstabilisation de l'Organisation de l'Unité Africaine (OUA) au profit de l'Organisation Commune Africaine et Malgache (OCAM), création de la Banque Africaine de Déve-

loppement (BAD) en 1964, adhésion à la Francophonie et au Commonwealth, débat sur l'exception culturelle dans le cadre de l'Uruguay Round (1993)... C'est encore le Cameroun, en tant que Président en exercice de l'OUA, qui a inspiré le soutien de l'Afrique à la candidature de Kofi Annan au détriment de celle de Boutros Ghali en 1996.

En résumé, les **Etats-Unis** ont déjà suffisamment **engagé leur crédibilité** et leurs ressources pour qu'ils puissent encore renoncer à leur projet d'invasion de l'Irak. En d'autres termes, les initiatives spectaculaires de la **France** peuvent surtout être assimilées à des **positions de négociations en vue de dividendes subséquents** avant, pendant et après l'expédition punitive irakienne. Une fois qu'elle aura approché des objectifs qu'elle s'est fixée, il est fort à parier que la France saura trouver une formule légitimant son revirement.

Par conséquent, le **Cameroun a plus à gagner à demeurer fidèle à son style diplomatique** qui devra s'accorder avec l'un au moins des 3 scénarios suivants :

**Scénario 1. Le Cameroun adopte la position française** pour la poursuite des inspections et le désarmement pacifique de l'Irak. Ceci peut donner lieu à **des mesures de rétorsion américaines** (manœuvres d'obstruction de Washington dans l'avance des dossiers camerounais auprès du FMI et de la BM ; appui plus net aux partis d'opposition dans la perspective des prochaines élections présidentielles ; dénonciation accrue de violations de Droits de l'Homme par le département d'Etat). Le Cameroun conserverait cependant la **confiance de la France** qui dispose d'une influence considérable.

**Scénario 2. Le Cameroun choisit la position américaine** pour l'adoption d'une seconde résolution en vue d'un désarmement coercitif aux conséquences draconiennes pour l'Irak. La sympathie renforcée de Washington pour Yaoundé aurait-elle alors contrebalancé le refroidissement des relations avec Paris ? **Un tel choix est lourd de conséquences** (ralentissement des flux d'investissements privés et publics français ; jeux d'influence et manœuvres de la France pour rendre l'élection présidentielle camerounaise de 2004 plus compétitive).

**Scénario 3. Les Etats-Unis et la France s'accordent.** Le Cameroun n'est plus entre le marteau et l'enclume. Le **Cameroun peut donc conserver la confiance des 2 puissances** et continuer économiquement à tirer partie d'un climat favorable, en raison de difficultés de pays francophone homologue de la zone franc. ■

...de 7Twh alors qu'elle pourrait être portée à 294 Twh, et d'un. Et de deux, la **production effective représente 40% du total du potentiel exploitable**. Conséquence : le pays ne peut répondre à une demande énergétique compatible avec la création d'industries d'envergure. Si l'on prend en compte certaines **prévisions** qui tablent sur une **croissance de besoin en énergie de l'ordre de 6 à 8%** pour les dix prochaines années, et si l'on s'appuie en outre sur l'hypothèse que le Cameroun doit porter à 4Twh à l'horizon 2010, on comprend le caractère préoccupant de l'insécurité énergétique à laquelle le pays fait face. Pour répondre aux défis qui vont se faire jour, un certain nombre de **mesures** sont d'ores et déjà **préconisées** par les spécialistes : **l'exploitation du champ gazier de Sanaga Sud** au large de la ville balnéaire

de Kribi, dont on peut attendre une production de 400 MW, ce qui implique la mise en œuvre du Plan Gazier ; **l'exploitation du fuel lourd** –résidus de l'activité – de la Société nationale de raffinage (Sonara) qui peut fournir 220 MW ; la **mise en eau du barrage de régularisation de Lom Pangar** (une capacité de retenue de 6 milliards m<sup>3</sup>) **et du barrage de production de Meveele** sur le fleuve Ntem (qui peut produire 400 MW).

Les plus récentes évolutions font état de discussions entre l'Agence Française de Développement (AFD), la Banque mondiale et les autorités camerounaises, sur l'exploitation du barrage de Lom Pangar dans la province de l'Est. La zone n'est pas dénuée d'enjeux écologiques. ■

## La gestion des réfugiés au Cameroun : vers une réforme juridique et institutionnelle ?

Toutes sources confondues (HCR, Caritas, Sirpax), le **Cameroun accueillait** au 1<sup>er</sup> janvier 1998, **47 057 réfugiés**, originaires de plus **de huit pays africains** (Burundi ; République Populaire du Congo ; Libéria ; RDC ; Rwanda ; Soudan ; Tchad). Si le Cameroun est bien parti contractante des Conventions de Genève de 1951 et celle de l'Union Africaine de 1969 sur les réfugiés, **la gestion des réfugiés se caractérise par l'absence d'un cadre juridique et institutionnel clair**, capable d'apporter des solutions pratiques et rapides aux critères d'inclusion au statut de réfugié.

Longtemps marginalisée et parfois passée sous silence par les autorités camerounaises, cette question vient de susciter un regain d'intérêt qui pose aujourd'hui la **nécessité d'une réforme du cadre juridique**.

### Un statut ambivalent

Le **statut de réfugiés** au Cameroun recouvre **plusieurs réalités** : en effet, la majorité des candidats au statut de

**réfugiés** sont pour l'essentiel **incapables de justifier**, conformément aux dispositions de la Convention, d'une crainte fondée **d'être persécuté**, pour des raisons religieuses, politiques, ethniques ou de genre. Il est vrai qu'en cas de doute, la coutume recommande à l'état d'accueil d'accorder le bénéfice du doute aux candidats.

A défaut de justifier des clauses classiques d'inclusion au statut de réfugié, **la réalité s'apparente davantage à une émigration économique**. Vu sous cet angle, la situation des réfugiés au Cameroun procède d'une **ambivalence de fait et de droit** dans l'appréciation et la qualification des cas soumis. Pendant que le candidat au statut de réfugié fait valoir devant le HCR et les autorités camerounaises des raisons authentiques d'une crainte fondée d'être persécuté dans son pays d'origine, le cas présenté est plutôt apprécié comme relevant d'une situation humanitaire classique. Ce qui impose naturellement à l'état d'accueil, une situation et des obligations de droit différentes.

### Vers une gestion plus rationnelle

La conséquence de cette logique pousse l'état d'accueil à juger de l'opportunité matérielle, comme dans le cas des réfugiés tchadiens, de rapatrier dans leur pays d'origine, les candidats auto-élus au statut de réfugiés. **L'inconvénient majeur** d'une telle approche réside dans le fait que **la gestion des réfugiés ne relève plus** dans la pratique, **d'obligations conventionnelles pour le Cameroun**, mais de la politique d'hospitalité de ceux-ci, et partant d'une simple gestion administrative.

Toutefois, **avec l'afflux récent de plusieurs milliers de réfugiés nigériens, tchadiens et centrafricains** dans les villes septentrionales du Cameroun, l'on est en droit aujourd'hui de se demander si la réouverture du Bureau de Yaoundé ne devrait pas inciter les autorités nationales à mettre en place, un **cadre juridique formel pour la gestion des réfugiés, ainsi que d'un organe central interministériel de coordination**. ■

## Le harcèlement fiscal : perceptions et réalités

Le paiement de l'impôt est une pilule amère pour le contribuable. Les milieux d'affaires (GICAM, Syndustriam, chambre de commerce) dénoncent de façon récurrente le harcèlement fiscal dont ils seraient l'objet de la part des services et des personnels de la direction des impôts.

Le problème est réel, mais il est accentué par une **différence de perspectives entre les entreprises** qui voudraient maximiser les bénéfices **et l'administration** qui voudrait optimiser les recettes fiscales.

### Des entreprises pressurées ?

Les perceptions du harcèlement fiscal sont diversifiées. Tout d'abord, les **grandes entreprises** relevant du régime de la comptabilité probante, **dénoncent la multiplicité des contrôles** : contrôles sur pièces, vérification partielle de comptabilité, vérification générale de comptabilité. La superposition ou les abus des contrôles sont également décriés. En effet, une entreprise peut au cours d'un même exercice fiscal faire l'objet de plusieurs contrôles sur pièces et d'une vérification partielle de comptabilité par des structures hiérarchiques différentes : centre divisionnaire des impôts (CDI), centre spécialisé des impôts (CSI), brigade provinciale, brigade nationale de contrôle, cellule de fiscalité spécifique.

Les **petites entreprises** relevant des régimes de bases et simplifié d'imposition considèrent les modalités de **détermination de leur base d'imposition arbitraire** et **parfois, exagérées** car résultant d'une littérature réglementaire hermétique au profane.

La perception de harcèlement se dégage également du caractère coercitif du recouvrement de la dette fiscale qui donne lieu très souvent à des fermetures d'établissements et blocage des comptes bancaires.

### La nouvelle approche de la direction des impôts

La direction des impôts rejette cette impression de harcèlement. En effet, dans le cadre des réformes en cours à la direction des impôts, l'accent est mis sur **l'humanisation des rapports avec les contribuables** dans l'optique d'un **partenariat mutuellement bénéfique**. Ces réformes ont abouti au **passage** d'une TCA compliquée dans ses mécanismes et injuste au plan économique, à **une TVA** juste et neutre, à la création d'un **interlocuteur fiscal unique**, à l'adoption d'un **livre des procédures fiscales** depuis le 19 avril 2002 (loi n°2002/003 du 19 avril 2002), en vue d'une meilleure protection des droits des contribuables. Un centre **d'écoute téléphonique**

(Tél : **223-43-15**) a été créée de même qu'une **coordination nationale des contrôles** afin d'éviter de doubles contrôles. Une **charte du contribuable** est en cours d'élaboration.

Enfin, la rationalisation du suivi du dossier fiscal grâce à l'adoption de la **direction par objectif (DPO)** fait perdre le sommeil aux fraudeurs.

### Vers une collaboration plus efficiente...

Malgré des perceptions antagonistes, de plus en plus, il est question de **partenariat** entre direction des impôts et entreprises. Aussi, la direction des impôts organise des **séances de concertation** assez régulières **avec les milieux d'affaires** soit à l'occasion de l'élaboration d'une instruction ou d'une loi, des **séances de travail explicatives** sont organisées pour chaque secteur d'activité pour expliquer aux uns et aux autres leurs obligations fiscales. La direction des impôts fait des **gratifications aux contribuables** dits citoyens à l'occasion de la semaine nationale des impôts.

La **culture du paiement de l'impôt** reste à ancrer dans les mœurs grâce à une éducation citoyenne. Il est aussi important de stimuler l'action de communication de la direction des impôts. Enfin, pour **légitimer le paiement de l'impôt**, le citoyen doit comprendre à quoi servent les impôts qu'il paye. ■